



Elle m'empêche de voir mes enfants

Par Bianco1871

Bonjour,

Voilà plus de 3 ans que mon ex-femme m'empêche de voir mes enfants. Quand la décision a été prise de divorcer elle m'a dit que son objectif était de m'empêcher de voir mes enfants.

Après l'ONC j'ai eu des droits de visite et d'hébergement, qui n'ont jamais pu être exercé car elle ne me présentait jamais les enfants. J'ai porté plainte et c'était classé sans suite. Lors du jugement définitif la juge a décidé des visites médiatisées. Ces visites n'ont jamais pu se faire car madame repoussait sans cesse les rendez-vous et quand elle s'est présentée elle a dit que les enfants ne veulent pas me voir.

L'organisme chargé des visites médiatisées s'est déchargé du dossier en disant qu'ils ne savaient plus quoi faire.

Le compte-rendu est envoyé au juge.

Quelles suites peuvent être envisagées dans ce cas ?

Je suis désespéré car cette année ça fera 4 ans que je ne les ai pas vu.

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Déposez une nouvelle plainte et prenez un avocat énergique. La mauvaise volonté de la mère est un bon argument pour demander de nouvelles mesures au JAF, comme une astreinte financière dissuasive.

Pour éviter le classement sans suite, il faut vous porter partie civile.

Quelle est sa profession ?

Elle est solvable ?

Par Bianco1871

Bonjour,

Oui elle a un emploi et donc est solvable. Elle travaille en tant que greffière des services judiciaires.

Comment fait-on pour se porter partie civile ?

Bonne journée.